

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2016/058 Paraphe: 
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE <i>Délibération n°DC2016/38</i>	

Nombres de membres :

En exercice : 125

Présents : 81

Votants : 89 (dont 8 pouvoirs)

POUR : 86 (96.63%)

CONTRE : 02 (2.25%)

ABSTENTION : 01 (1.12%)

Le trente et un mars deux mille seize, à 19h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 23/03/2016

M. Raoul MAS est élu secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mesdames Martine BAUDART, Agnès BEGNY, Régine BRUSA, Pauline COSSON, Josette COURAULT, Béatrice FABRITIUS, Marie-Hélène FOURCART, Ghislaine JACQUET, Patricia LESUEUR, Pascale MELIN, Agnès MERCIER, Françoise PAYEN, Chantal PIEROT, Suzanne RAULIN, Andrée THOMAS et Messieurs Michel ADIN, Régis BARRE, Patrick BEBIN, Tony BESANCON, Bernard BIENVENU, Guy BOIZET, Daniel BOUILLON, Jacques BOUILLON, Mathieu BOUILLON, Patrick BROUILLON, Jean BROYER, Roland CANIVENQ, Francis CANNAUX, Dominique COLSON, Gilles COLSON, Claude DEBOURCES, Gérard DEGLAIRE, Pierre DEMISSY, Yann DUGARD, Philippe ETIENNE, Patrice FERON, Vincent FLEURY, Hervé FREY, Bernard GIRONDELOT, Gérard GOBERT, Olivier GODART, Antonio GOMES, Jean-Baptiste GOMEZ, Jacques GROSSELIN, Bertrand HAULIN, Eric HAULIN, Philippe HENRY, Benoît HUREAU, Bruno JUILLET, Jean-Michel LACATTE, Dominique LAMY, Jacques LANTENOIS, Patrick LESOILLE, André MALVAUX, Christophe MANCEAUX, Raoul MAS, Jean-Philippe MASSON, Frédéric MATHIAS, François MEENS, Michel MEIS, Jean-Claude MULLER, Christian NICOLITCH, Daniel NIZET, Jacky NIZET, Denis OUDIN, Hubert OUDIN, Ludovic PHILIPPE, Florent PIERSON, Francis POTRON, Patrick RACOUR, Olivier RAULET, Damien RENARD, Jean-Pol RICHELET, Francis SIGNORET, Benoît SINGLIT, Gérard SOUDANT, Vincent THIERION, Dominique THOREL, Lionel VAIRY, Bruno VALET, Jean-Claude VIELLARD.

Représentés : Madame Isabelle BECHARD donne pouvoir de vote à Monsieur Michel ADIN, Madame Magali ROGER donne pouvoir de vote à Monsieur Yann DUGARD, Monsieur Claude ADAM donne pouvoir de vote à Monsieur Jean BROYER, Monsieur Dominique CARPENTIER donne pouvoir de vote à Madame Françoise PAYEN, Monsieur Jean-Pierre CORNEILLE donne pouvoir de vote à Monsieur Guy BOIZET, Monsieur Dominique DANNEAUX donne pouvoir de vote à Madame Chantal PIEROT, Monsieur Jean-Yves PIC donne pouvoir de vote à Monsieur Philippe ETIENNE, Monsieur Guillaume QUEVAL donne pouvoir de vote à Monsieur Benoît SINGLIT.

OBJET : AUTORISATION DE LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR L'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU SIEGE COMMUNAUTAIRE

Considérant que la 2C2A est propriétaire de l'immeuble, situé au 44 rue du Chemin Salé à Vouziers depuis 2010 et abritant le siège social communautaire ;

Considérant que cet immeuble est devenu trop petit au regard des compétences exercées par la 2C2A ;

Considérant la réflexion en cours relative à la construction d'un nouveau siège ;

Considérant le pré projet de construction d'un bâtiment communautaire derrière l'Hôtel de Ville de Vouziers sachant que ce bâtiment serait relié à l'hôtel de ville dans le cadre d'une démarche de mutualisation ;

Considérant la nécessité de réfléchir à différentes solutions de construction dans le cadre d'une réflexion stratégique (évolution des compétences, coût, perspectives de mutualisation) ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

.../...

- AUTORISE le Président à lancer une procédure de recrutement d'un assistant à maîtrise d'ouvrage qui aura notamment pour missions :
 - De réaliser une étude de faisabilité permettant d'apporter aux élus des éléments de comparaison entre différentes solutions
 - D'apporter toute solution de construction permettant la maîtrise des coûts
 - De réfléchir à l'optimisation des espaces dans le cadre d'une démarche de mutualisation
 - De veiller à la qualité architecturale du bâtiment
 - D'accompagner la 2C2A dans la consultation pour le recrutement d'un maître d'œuvre.
- CHARGE le Président de définir les conditions de consultation
- DECIDE de mettre en place un comité de pilotage qui sera chargé du suivi du dossier
- CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir

Le Président,
Francis SIGNORET

Par déléation, le 1^{er} vice-Président
Yann DUGARD

